

# Conditions Générales

## Définitions

### *Parrain :*

Toute personne ayant souscrit à une solution d'investissement distribuée par le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI et qui envoie un email de parrainage via un formulaire à un tiers susceptible d'être intéressé par les solutions d'investissement du Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI.

### *Filleul :*

Toute personne majeure n'ayant jamais souscrit ou appartenant à un foyer fiscal dont aucun des membres n'a préalablement souscrit à une solution d'investissement du Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI.

### *Email de parrainage :*

Un email adressé par le Parrain à un tiers en vue de lui proposer de se renseigner sur les solutions d'investissement du Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI et contenant un code de parrainage à utiliser par chacun des filleuls.

Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI

<https://cabinet-elodie-champenois.webnode.fr/>

Tél. 06 62 17 96 40



**Cabinet Elodie CHAMPENOIS**

Inscrite à l'ORIAS sous le n°23 000 758 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
-Conseillère en Investissements Financiers membre de la CNCIF, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
-Mandataire d'intermédiaire en assurance.  
-Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement.  
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Tailbout, 75346 Paris Cedex 9  
Transactions sur Immeubles n° CPI 3402 2017 000 021 580 - Attestation délivrée par la CCI de MONTPELLIER  
Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances  
auprès de MMA IARD - 14 Bd Marie & Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9  
Immatriculée au RCS de VIENNE sous le n°921 059 408.



## Article 1

Le présent programme de parrainage tel que modifié entre en vigueur à compter du 01/01/2024 et annule et remplace tout programme ayant le même objet. L'adhésion au programme de parrainage s'effectue sur proposition du Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI après acceptation des Conditions Générales du programme de parrainage.

## Article 2

Le programme de parrainage est réservé aux personnes ayant déjà souscrit aux solutions d'investissement proposées par du Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI. Les dirigeants, salariés et mandataires des sociétés partenaires du Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI, ou de celles qui leur sont liées, ne peuvent pas bénéficier du programme de parrainage.

## Article 3

Afin de recommander les solutions d'investissement proposées par le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI, le parrain envoie, via [un formulaire](#), un email préconfiguré (Email de parrainage) à la personne qu'il souhaite parrainer. La présentation des solutions d'investissement ne sera que générale et ne saurait en aucun cas porter sur une solution en particulier et constituer une recommandation d'investissement personnalisée.

## Article 4

Les envois d'Emails de parrainage en masse sont prohibés en particulier ceux qui seraient effectués en utilisant une quelconque base de données ou tout logiciel d'intrusion dans les bases de données. Le parrain s'engage à n'adresser un Email de parrainage qu'aux personnes qu'il connaît personnellement et avec lesquelles il entretient des contacts réguliers.

## Article 5

Dans un souci de déontologie et de respect du secret professionnel, le parrain ne sera pas tenu informé des caractéristiques de la souscription du filleul (le montant, la modalité d'acquisition...) ni de son profil patrimonial ou de sa fiscalité. Cette offre est soumise au respect, par le parrain des conditions décrites dans le présent règlement.

## Article 6

Pour toute première souscription à une solution d'investissement proposée par le Cabinet Elodie CHAMPENOIS effectuée par son filleul, le parrain aura droit à un Crédit parrainage d'une valeur de 100€ échangeable en eChèque cadeaux Illicado. Ce crédit parrainage d'une valeur de 100€ sera confirmé à condition que le filleul n'ait pas déjà souscrit un produit proposé par le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI avant de réaliser la souscription pour laquelle il a fourni le Code de parrainage, et sous réserve que la souscription du filleul soit validée par le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI. Dans le cas où le filleul souscrirait simultanément à plusieurs solutions proposées par le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI, le Crédit parrainage d'une valeur de 100€ ne sera comptabilisé qu'une seule fois.

## Article 7

Les Crédits parrainage obtenus sont échangeables en cadeaux sur simple demande effectuée par le parrain en contactant le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI.

## Article 8

Les Crédits parrainage obtenus par le parrain ne peuvent pas être convertis en espèces. Une fois sélectionnés par le parrain, les Cadeaux ne sont ni échangeables ni remboursables. Le service après-vente des Cadeaux n'est pas assuré par le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI. Le cabinet Elodie CHAMPENOIS EI prend en charge les frais de transport des Cadeaux. Toutefois le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI n'est pas responsable des avaries ou pertes que pourraient subir les Cadeaux durant leur transport.

**Article 9**

Toute promesse de revente sur internet, ou par quelque moyen que ce soit, de Crédits parrainage et/ou des cadeaux reçus en échange dans le cadre du programme de parrainage, en contrepartie de l'utilisation par un tiers d'un Code de parrainage est strictement interdite.

**Article 10**

Les crédits parrainage obtenus par le parrain ont une durée de validité de 24 mois, décomptée à partir de la fin du mois au titre duquel le compte du parrain a été crédité.

**Article 11**

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés 78/17 du 6 janvier 1978 et du règlement 2016-679 (UE) sur la protection des données personnelles, le parrain et le filleul disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui auront été transmises. Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage et peuvent également être utilisées pour adresser des sollicitations, invitations ou autres informations sur les produits distribués ou conseillés par le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI.

**Article 12**

Le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI se réserve le droit d'exclure du programme de parrainage tout parrain qui ne respecterait pas les Conditions Générales du programme.

**Article 13**

Le Cabinet Elodie CHAMPENOIS EI se réserve le droit de modifier les termes du programme de parrainage (y compris ses conditions particulières) ou de mettre fin au présent programme de parrainage à tout moment